



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E184763

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2026

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/09/2019

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 25/03/2024

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ROUEN 2019B01269

Siret : 877 536 631 00063

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3005990

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10578549604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10578549604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : ROUSSEAU CASTRES ENERGIES - RCE

590 RUE DES CATELIERS
76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Téléphone : 02 35 04 70 70

Fax :

Portable : 06 59 47 78 60

Site Internet :

E-mail : contact@rousseau-batiment.com

Responsabilité légale :

GBL PARTICIPATIONS (879 438 554) / BAGOT FREDERIC DIRECTEUR GENERAL
DELEGUE / CASTRES GUILLAUME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 38 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	08/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	27/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	10/12/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/12/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/02/2022
o Ventilation mécanique	27/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1